



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NO 21-370**

Avis public est donné que le Règlement numéro 21-370 modifiant le règlement de zonage no 15-288 et ayant pour objet de modifier les conditions d'utilisation des conteneurs maritimes est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 8 février 2022.

Lors d'une séance du conseil tenue le 7 février 2022, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 21-370.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 9^e jour du mois de février 2022.


Mireille Bergeron
Secrétaire-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 9^e jour du mois de février 2022, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de février deux mille vingt-deux.


Mireille Bergeron
Secrétaire-trésorière et directrice générale